

Augmenter notre rémunération : une urgence !

LA DIRECTION GÉNÉRALE PEUT ET DOIT REVALORISER NOTRE RÉGIME INDEMNITAIRE

Sur notre travail, nos compétences, notre technicité, notre sens du service public, nos dirigeants ne nous remercient qu'avec des mots.

C'est doux aux oreilles mais pas au porte-monnaie ! En effet, les remerciements ne payent pas notre loyer ou notre crédit !

Face à l'inflation de ces derniers mois, les agentes et agents de la DGFIP ont de plus en plus de difficultés à finir leur mois.

3,5 % : très loin d'être satisfaisant !

Face à l'inflation galopante qui atteint presque 7 % aggravant ainsi considérablement la perte de pouvoir d'achat subie par les fonctionnaires depuis 20 ans, le nouveau gouvernement a donc annoncé la revalorisation de 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires au 1er juillet.

Cela est largement insuffisant ! En effet, cette revalorisation portera la valeur mensuelle brute du point d'indice de 4,6860 € à 4,85 €. Pour une majorité d'agentes et d'agents de la DGFIP cela ne représentera qu'entre 50 et 60 € nets de plus chaque mois... même pas de quoi faire un plein d'essence ! Le mépris est bien réel !

Agir sur notre régime indemnitaire : c'est possible et c'est maintenant !

Lors de la négociation du protocole sur l'engagement des personnels, les organisations syndicales ont revendiqué, outre le dégel du point d'indice, une revalorisation du régime indemnitaire gelé depuis des décennies. Un groupe de travail sur cette question a lieu ce 7 juillet.

Pour Solidaires Finances Publiques, le régime indemnitaire

doit être très fortement réévalué compte tenu de la technicité des personnels de la DGFIP et de leur engagement que la DG a elle-même reconnu. Aujourd'hui cette reconnaissance doit être immédiate et pérenne ! Et cela est possible. En effet, depuis plusieurs années, la DGFIP a supprimé plus d'emplois que ce que lui imposait la loi de finances, soit 196,49 millions d'euros de crédits de personnels qui n'ont pas été utilisés en 3 ans ! Des crédits budgétaires de rémunération des personnels sont ainsi « économisés » sur le dos de l'ensemble des agentes et des agents de la DGFIP qui doivent donc absorber l'accroissement de la masse de travail. Ces « économies » sont en partie restituées mais aussi réallouées à d'autres dépenses grâce à la fongibilité asymétrique. Ainsi en 2020, elle a transféré 49,5 millions d'euros de crédits alloués au paiement des personnels à d'autres dépenses de fonctionnement ou d'investissement !

La DGFIP dispose donc de marges de manœuvre financières en matière de rémunération des personnels. Elle doit bien évidemment d'abord pouvoir aux emplois ouverts en loi de finances en augmentant le nombre de recrutements aux concours.

Mais elle peut et elle doit donc revaloriser le régime indemnitaire.

Solidaires Finances Publiques, lors de ce groupe de travail du 7 juillet sur l'indemnitaire à la DGFIP, portera les revendications suivantes concernant le régime indemnitaire pour l'ensemble des personnels :

- **une augmentation mensuelle substantielle pour toutes et tous de l'IMT (Indemnité Mensuelle de Technicité)**
- **l'attribution de 40 points supplémentaires d'ACF (Allocation Complémentaire de Fonction), soit 2 202 € par an (183,50 €/mois) à l'ensemble des personnels de la DGFIP,**
- **l'augmentation régulière et substantielle de la valeur du point d'ACF.**



AU FINAL, UNE AUGMENTATION CONSÉQUENTE EN LIEN AVEC LES PERTES DE POUVOIR D'ACHAT ENREGISTRÉES EN 20 ANS AINSI QUE L'INFLATION ET CELA POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DE LA DGFIP.